



## Président

Pour le comité

BAGUETTE Corneille  
Rue Mononk Jules 22  
B-4890 Thimister  
Gsm : 0495.32.41.38  
Fax : 087.44.75.40  
[Corbag@skynet.be](mailto:Corbag@skynet.be)  
Info: [www.mcph.be](http://www.mcph.be)

## Règlement particulier

MCPH Supermoto de Battice-Herve 2014  
Dimanche 21 septembre 2014

### 1-Présentation de l'épreuve .

Le Moto-Club du Pays de Herve organise le 21/09/2014 son 21<sup>ème</sup> Supermoto à Battice-Herve. Cette épreuve comptant pour le Championnat de Belgique est régie par le code sportif de la FIM, et la FMB, leurs annexes respectives et le présent règlement .Le circuit est composé de différents revêtements : bitume et terre. Des séances d'essais libres sont organisées le Samedi 20/09/2014

### 2-Situation de l'épreuve.

Le circuit se situe dans le zoning de Battice-Herve, près de la rue de charneux à battice-herve

### 3-Pilotes admis.

L'épreuve est ouverte a tout pilote belge ou européen,licencié ou non.

### 4-Demandes d'engagement.

Les demandes d'engagement devront parvenir pour le 14/09/2014 à l'adresse suivante :  
Baguette Corneille rue mononk jules 22,B-4890 Thimister,par e-mail : [corbag@skynet.be](mailto:corbag@skynet.be).  
Elles devront être faites sur le formulaire prévu à cet effet dûment complété . Tout pilote envoyant son engagement dans le délai sera admis sur la liste des participants. Passé ce délai, une taxe administrative de 15€ sera réclamée. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote sans avoir à en donner la raison.

### 5-Conditions d'engagement.

Le droit d'inscription fixé à 70€ et de 50€ pour les débutants et origine cela comprend les frais d'inscriptions,les entrées . Cette somme est à verser sur le compte 363-091346051 (IBAN :BE75 3630 9134 6051 BIC :BBRUBEBB) du MCPH rue Mononk Jules 22,B-4890 Thimister,avec en communication

Nom+Prénom+catégorie. Les sommes reçues seront intégralement remboursées aux pilotes dont l'inscription serait refusée et au cas où l'épreuve serait annulée.

### 6-les licences.

Les pilotes non licencié F.M.B .ont la possibilité de prendre une licence(pour 1 manifestation) dont le prix est de 45€ , ce qui comprend :l'autorisation de départ,l'assurance. Cette licence pour une manifestation est à payer lors du contrôle administratif FMB



## Président

Pour le comité

BAGUETTE Corneille  
Rue Mononk Jules 22  
B-4890 Thimister  
Gsm : 0495.32.41.38  
Fax : 087.44.75.40  
Corbag@skynet.be  
Info: www.mcph.be

## Règlement particulier

MCPH Supermoto de Battice-Herve 2014  
Dimanche 21 septembre 2014

### 7- Règlement.

Tout pilote qui s'inscrit à l'épreuve s'engage à respecter le règlement Supermoto 2014 FMB-BMB disponible sur le siteweb de la fédération([www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)).

**Sous la demande du bourgmestre et de la police de herve,il est interdit de circuler sur le site du MCPH Supermoto de Battice-Herve sur un engin motorisé de type pitbike, petite-moto, mini-moto,moto ou quad , à toute personne qui ne participe pas à l'épreuve sera tenu responsable de son accompagnant et ce verra déchu du droit de participer.**

### 8-Remise des prix ,trophées et poduims.

Le payement des manches aura lieu une heure après la dernière manche. La remise des coupes sera remise au trois premiers des classes.

### 9-Modification du règlement.

Le commissaire d'organisation,en accord avec le directeur de course et du directeur d'épreuve, peut à tout moment de l'épreuve modifier ou adapter le règlement au niveau du timing,du nombre de séances d'essai, de modifications mineurs de parcours, en veillant à ne favoriser ou défavoriser aucun pilote.

### 10- Officiels.

Directeur de course :

Directeur d'épreuve :

Officiels :sport 1 :

2 :

Chronométrage : Chronolux

3 :

4 :

Technique : 1 :

Econome :

2 :

3 :

CFCP:

4 :

Commissaire Organisation : Baguette C.

F.M.W.B :tél :02/7369912

LE PRESENT REGLEMENT A ETE APPROUVE PAR LA COMMISSION SPORTIVE DE LA FMB . Date le / /2014.